

La face honteuse du « métal bleu », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2020.

DES ENFANTS EMPLOYÉS DANS LES MINES DE COBALT EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Indispensable pour la fabrication des batteries électriques, le cobalt fait partie des matières premières les plus convoitées. Sa rareté alimente les inquiétudes quant à d'éventuelles pénuries. En République démocratique du Congo (RDC), principal producteur mondial, des enfants travaillent dans les mines pour fournir les grandes entreprises des secteurs de l'automobile, de l'informatique et de la téléphonie.

PAR [AKRAM BELKAÏD](#)

UN jour, l'industrie mondiale risque-t-elle de manquer de cobalt ? Ces dernières années, son petit marché — 136 000 tonnes produites en 2019 (1) — est au centre de toutes les attentions en raison d'un emballement des cours motivé par des craintes de pénuries. Utilisé depuis longtemps par l'imagerie médicale et la radiothérapie, le « métal bleu » est devenu un composant indispensable pour les batteries de type lithium-ion qui équipent la grande majorité des téléphones portables et des véhicules électriques. Une note de recherche du cabinet McKinsey prévoit que ces derniers devraient représenter 22 à 30 % du parc mondial en 2030 (2). Comme il n'existe pas de minerai de substitution et que le recyclage de batteries demeure marginal, la production de ce métal devra alors atteindre 220 000 tonnes. Il s'agit même d'une hypothèse basse, puisque ces projections ne prennent pas en compte l'actuel engouement pour les vélos électriques.

Or le cobalt n'est pas des plus répandus sur la planète : les deux tiers des réserves se trouvent en République démocratique du Congo (RDC). Même s'il est le premier producteur mondial (100 000 tonnes en 2019), ce pays peine à développer et à moderniser son infrastructure minière. De nombreux projets d'exploitation sont annoncés en Russie (6 100 tonnes produites en 2019), en Australie (5 100 tonnes), ou même à Cuba (3 500 tonnes) et au Maroc (2 100 tonnes), mais les risques sont grands que la « révolution du véhicule électrique », pour reprendre les termes des économistes de McKinsey, soit enrayée par l'insuffisance des capacités de production. Poussant le raisonnement à l'extrême, les analystes de la banque UBS ont relevé qu'un monde où le parc automobile serait à 100 % électrique exigerait une hausse de... 1 928 % de la production mondiale de métal bleu (+ 2 898 % pour le lithium et + 655 % pour les terres rares) (3). Une mission impossible à moins de transformer des régions entières en complexes miniers avec un coût environnemental très élevé (4).

Les marchés ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Le 21 mars 2018, le prix du cobalt atteignait le record historique de 95 000 dollars la tonne sur le London Metal Exchange (LME), la principale place de transactions sur les métaux. En progressant de près de 300 % par rapport à ses niveaux du début de la décennie, l'« or bleu » justifiait ainsi ce surnom. Par la suite, les cours ont reflué à des niveaux moins impressionnants, mais qui restent importants : durant le premier semestre 2020, et malgré le ralentissement de

l'activité dû à la pandémie de Covid-19, le prix moyen de la tonne oscille entre 28 000 et 35 000 dollars.

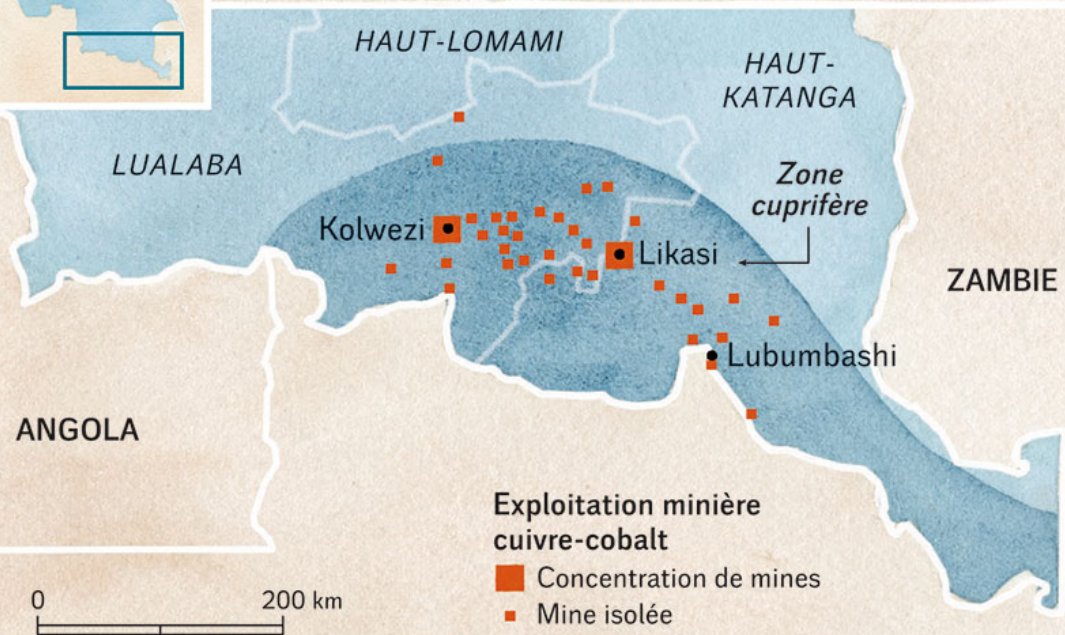
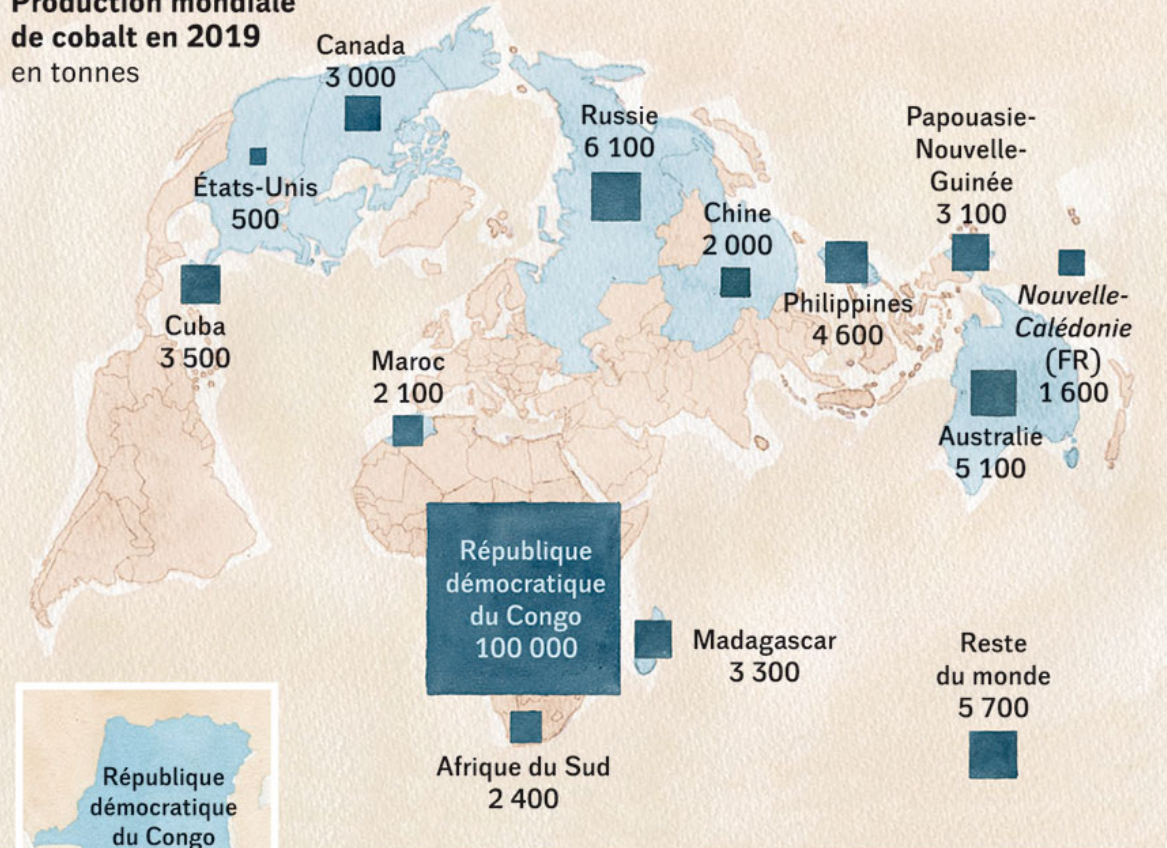
Le Pentagone inquiet

Comme nombre de matières premières, le cobalt n'échappe pas aux stratégies spéculatives de fonds qui ne savent que faire de leurs liquidités obtenues à très bon marché grâce aux politiques de taux bas pratiquées par les grandes banques centrales. Mais c'est bien la crainte d'une pénurie à moyen terme qui explique l'évolution haussière des cours.

Fabricants de téléphones portables et constructeurs automobiles se livrent, depuis 2018, une discrète concurrence pour sécuriser leurs approvisionnements en métal bleu. Craignant que la voiture électrique n'absorbe toute la production, des entreprises comme Apple et Samsung ont entamé des négociations directes avec les grands groupes miniers afin de disposer de livraisons garanties sur une durée de plusieurs années. Pour autant, l'idée de constituer des stocks stratégiques destinés à compenser toute pénurie sur le marché et dont la gestion serait confiée à une sorte de coopérative pour utilisateurs de batteries électriques a fait long feu. *«Les groupes miniers n'y sont pas favorables, car cela influencerait négativement sur les prix, nous confie un courtier en matières premières établi en Suisse. Quant aux fabricants de téléphones ou de voitures électriques, il leur faudrait consentir des frais élevés pour protéger les installations de stockage.»*

Depuis le début des années 2000, qu'il s'agisse du coton, du pétrole ou des terres rares (lire [«La guerre des terres rares aura-t-elle lieu?»](#)), l'évolution de la majorité des matières premières fluctue selon l'activité économique chinoise (demande, production locale, implantations à l'étranger). Dans le cas du cobalt, c'est le quasi-monopole de la Chine en matière de raffinage qui prime. En 2019, ce pays n'a produit que 2 000 tonnes de métal bleu issu de ses propres mines, mais il a assuré 80% du raffinage de l'ensemble de la production mondiale. Une situation qui inquiète le Pentagone, lequel définit le cobalt comme *«stratégique»* pour les États-Unis. Depuis 2016, le ministère de la défense tente donc de convaincre des entreprises nord-américaines d'investir dans des infrastructures de raffinage afin de réduire leur dépendance.

Production mondiale de cobalt en 2019
en tonnes



Sources : www.congomines.org ; US Geological Survey, « Mineral commodity summaries », janvier 2020.

AGNÈS STIENNE

Le Congo concentre le cobalt

AGNES STIENNE APERÇU

Le 6 mai, l'annonce par le groupe canadien First Cobalt de l'ouverture, en 2021, de la plus grande raffinerie de cobalt en Amérique du Nord a bénéficié d'une grande médiatisation. Situé en Ontario, au nord de la ville de Toronto, le projet, d'un montant de 56 millions de dollars, consiste en la réhabilitation d'une installation industrielle fermée en 2015, dont la capacité de traitement sera de 25 000 tonnes. Pour ses promoteurs, le site sera aussi compétitif que les usines chinoises. Mais c'est certainement le fait d'avoir obtenu le soutien des autorités canadiennes et l'assurance de débouchés en Amérique du Nord qui a favorisé le lancement de ce projet (5). Selon les dirigeants de First Cobalt, le minerai destiné à être raffiné sera fourni par Glencore, le géant minier anglo-suisse.

Or la grande question est de savoir si ce minerai proviendra ou non des gisements de la RDC. Car, avec le risque de pénurie, la situation controversée des mines congolaises est l'autre sujet concernant le cobalt. À la fin du XIXe siècle, le géologue belge Jules Cornet, prospectant pour le compte de compagnies minières, eut recours à la célèbre formule de «*scandale géologique*» pour qualifier l'importance des richesses minérales du Congo et de sa province du Katanga. Plus d'un siècle plus tard, ces gisements existent toujours et constituent le principal revenu de la RDC, avec près de 15 milliards de dollars de recettes d'exportation par an en incluant les hydrocarbures. Cependant, le scandale, le vrai, concerne la situation des travailleurs dans les mines de cobalt et l'incapacité de la RDC à sortir du classement peu enviable des dix pays aux populations les plus pauvres de la planète (6).

Si les grands groupes comme Glencore, Umicore ou BHP assurent 80% du total de la production congolaise, le reste provient d'exploitations artisanales plus ou moins légales, où 200 000 «creuseurs», selon le terme consacré, risquent leur vie en travaillant avec des outils rudimentaires et sans le moindre équipement de protection. Nombre d'entre eux souffrent de problèmes pulmonaires et de dermatites. Plus grave encore, plusieurs milliers de jeunes enfants privés de scolarité travaillent sur ces sites (7). Les uns sont assignés au transport de gravats, d'autres au tri et au lavage du minerai. Certains sont même obligés de se faufiler à l'intérieur de galeries étroites pour extraire à mains nues les blocs de pierres bleuâtres. Les accidents dans ces «tunnels de la mort», comme on les appelle sur place, sont fréquents. Le 27 juin 2019, l'effondrement de deux galeries dans un site à proximité de la ville de Kolwezi — la «capitale» du cobalt congolais — provoquait la mort de trente-six mineurs selon un bilan officiel (d'autres sources estimant le nombre de victimes à plus de quarante) et plusieurs dizaines de blessés.

Régulièrement, les organisations de défense des droits humains dénoncent cette situation. Le 15 décembre 2019, l'association International Rights Advocates (IRA) annonçait le dépôt d'une plainte à Washington contre plusieurs entreprises transnationales accusées de complicité dans la mort de quatorze enfants dans les mines de cobalt congolais. Cette procédure met directement en cause Apple, Alphabet (maison mère de Google), Dell, Microsoft et Tesla. Selon IRA, le cobalt est «*exploité en République démocratique du Congo selon des conditions dignes de l'âge de pierre, extrêmement dangereuses, par des enfants qui sont payés 1 ou 2 dollars par jour (...) pour fournir le cobalt*

servant aux onéreux gadgets fabriqués par certaines des plus riches entreprises au monde (8)».

La démarche d'IRA fait écho à celle d'Amnesty International, qui, images à l'appui, documente depuis plusieurs années la situation dans les mines de la RDC. En 2016, l'organisation publiait avec l'association African Resources Watch (Afresource) un rapport accusant seize grands noms de l'informatique et de l'automobile (dont Apple, Daimler, Lenovo, Microsoft, Sony et Samsung) de ne pas chercher à savoir si le cobalt de leurs batteries provenait de mines employant des enfants. *«Les vitrines des boutiques chics et le marketing des technologies de pointe contrastent vivement avec les enfants ployant sous les sacs de roches et les mineurs s'affairant dans les étroits tunnels qu'ils ont creusés, exposés au risque de contracter des affections pulmonaires permanentes»*, déclarait alors M. Mark Dummett, spécialiste de la responsabilité des entreprises en matière de droits humains à Amnesty International (9).

Qu'il s'agisse de la plainte d'IRA ou des mises en cause par Amnesty International, les réponses des industriels relèvent toutes de la réfutation catégorique. Dans un premier temps, les groupes informatiques ou automobiles ont assuré qu'aucun cobalt extrait par des enfants n'était présent dans leurs composants. Puis, face à la persistance des critiques, le discours a évolué pour désigner la «complexité» de la chaîne d'approvisionnement et la nécessité de prendre le temps pour mettre en place un système efficace de «transparence» et de «traçabilité», deux mots qui rappellent les éléments de langage employés au début des années 2000 par les joailliers mis en cause pour leur complicité passive dans le trafic de «diamants de sang» (10).

Le constructeur BMW a décidé en 2019 de ne plus s'approvisionner en cobalt congolais pour la fabrication de ses voitures électriques. De son côté, Tesla affirme que ses futurs véhicules se passeront de cobalt, une annonce accueillie avec scepticisme tant ce métal demeure indispensable pour la fabrication de batteries électriques. Quant à Apple, l'entreprise affirme avoir mis en place des *«audits indépendants menés par des tiers»*, qui lui permettent de vérifier si les raffineurs s'approvisionnent ou non auprès des «creuseurs». Elle annonce ainsi avoir exclu, en 2019, six fournisseurs de ses circuits d'approvisionnement.

La logique de cette communication de crise vise à faire porter la responsabilité aux groupes miniers et aux raffineurs. Très présent en RDC, où il assure 60% de la production de cobalt, Glencore jure que ses mines n'emploient aucun enfant et met en cause les «creuseurs» qui investissent ses sites de manière illégale, au péril de leurs vies. De son côté, le groupe chinois Huayou, premier raffineur de cobalt en RDC, a annoncé le 28 mai qu'il stoppait les achats auprès des mines artisanales. Jusque-là, les «creuseurs» écoulaient leur production auprès de négociants — chinois pour la plupart. Installés en majorité dans la province du Lualaba, ce sont ces intermédiaires qui approvisionnent Huayou et d'autres raffineurs.

«Le rôle de ces négociants demeure très opaque, relève le courtier suisse. Ils achètent du cobalt à raffiner d'où qu'il vienne et le revendent à qui veut l'acheter. Il n'existe pas

d'organisme capable d'encadrer totalement leur activité.» Et de relever que la suspension par Huayou de ses achats de cobalt auprès des « creuseurs » n'est que provisoire. Le temps, peut-être, que l'agitation médiatique causée par la plainte d'IRA se tasse.

Quant au gouvernement congolais, il semble bien peu capable de peser sur le cours des événements. Le 24 novembre 2019, pour montrer qu'il entendait protéger le pays d'une exploitation intensive, il a déclaré le cobalt minéral stratégique, au même titre que le coltan et le germanium. Et il a engagé un bras de fer avec les compagnies minières en édictant un nouveau code minier, qui prévoit que le taux de redevance sur l'extraction de ces minéraux passe de 3,5 % à 10 %. Cependant, s'agissant des conditions de travail sur les sites miniers, Kinshasa a d'abord mis en garde contre un complot visant les intérêts congolais et soutenu la campagne « Touche pas à mon cobalt » lancée par des journalistes et des associations (11). Face à l'ampleur des révélations, les autorités ont ensuite fait profil bas en rappelant que le travail des enfants est interdit en RDC. Un argument bien faible, qui ne fait pas oublier que le pays — où 90 % des travailleurs sont non qualifiés — ne dispose toujours pas d'un vrai projet de développement industriel qui profiterait directement à la population. Malgré toutes ses richesses minières.

AKRAM BELKAÏD

- (1) « [Les principaux pays producteurs de cobalt dans le monde de 2013 à 2019](#) », Statista. Sauf indication contraire, les productions en tonnes citées dans le texte concernent une estimation pour l'année 2019.
- (2) Marcelo Azevedo, Nicolò Campagnol, Toralf Hagenbruch, Ken Hoffman, Ajay Lala et Oliver Ramsbottom, « [Lithium and cobalt : A tale of two commodities](#) », McKinsey 22 juin 2018.
- (3) Henry Sanderson, « [UBS takes apart Chevy Bolt, says electric vehicles will disrupt commodity markets](#) », *Financial Times*, Londres, 19 mai 2017.
- (4) Bianca Nogrady, « [Cobalt : le coût humain et environnemental de l'or bleu de nos transitions énergétiques](#) », Up'Magazine, 18 mai 2020.
- (5) « [First Cobalt seeks government backing to restart Canadian refinery](#) », Reuters, 13 novembre 2019.
- (6) Lire Colette Braeckman, « [Le Congo transformé en libre-service minier](#) », *Le Monde diplomatique*, juillet 2006.
- (7) Cf. [Inside the Congo Cobalt Mines That Exploits Children](#), documentaire de Sky News, 27 février 2017.
- (8) [International Rights Advocates \(IRA\)](#), 15 décembre 2019.
- (9) « ["Voilà pourquoi on meurt". Les atteintes aux droits humains en République démocratique du Congo alimentent le commerce mondial du cobalt](#) », Amnesty International, 19 janvier 2016.
- (10) Cf. Greg Campbell, *Diamants de sang. Trafic et guerre civile en Sierra Leone*, Les Belles Lettres, Paris, 2013.
- (11) « [Don't touch my cobalt, to dirty it, to blacklist it](#) », appel disponible sur <http://congomines.org>, mars 2018.